

**Mise à jour annuelle du cours**  
**« Assurance de personnes : concepts, mythes et prise de décision »**

Bonjour à tous nos valeureux participants au cours sur l'assurance de personnes,

Comme nous offrirons à nouveau le cours très prochainement (à Québec le 17 janvier, à Laval le 25 janvier et sur la Rive-Sud de Montréal (La Prairie) le 30 mai 2012), nous avons effectué quelques mises à jour et ajouts importants à notre volumineux document de cours, notamment dans les modules 12 et 13. Vous trouverez ci-dessous aux points A, B et C, trois liens Web distincts qui vous fourniront les pages à imprimer et à rajouter à votre cartable de cours. Voici ces trois sujets :

**A. Concept 10-8 (3 pages) :**

- Il s'agit de la mise à jour de la page 12-57 (section 12.6.5.5) qui traite de l'examen du concept 10-8 par l'ARC. De nouveaux faits impliquant l'ARC sont venus préciser la situation.

[www.cqff.com/liens/assurance\\_module\\_12\\_pages\\_57-59.pdf](http://www.cqff.com/liens/assurance_module_12_pages_57-59.pdf)

**B. Ajout de 5 sections dans le module 12 (17 pages, à partir de l'ancienne page 12-96)**

- **Section 12-14, Le cas des personnes âgées :** Nous démontrons que, contrairement à ce que l'on croit généralement, il existe de très bons concepts pour les personnes âgées (jusqu'à 84 ans), particulièrement lorsque les sommes sont dans une société. C'est vraiment étonnant, voire explosif!
- **Section 12-15, L'analyse des polices en vigueur :** Nous traitons de toutes les stratégies qui peuvent être mise en œuvre pour les polices qui sont déjà en vigueur. Un grand ménage est souvent nécessaire avant d'envisager n'importe quelle nouvelle stratégie, particulièrement pour les gens d'affaire.
- **Section 12-16, L'immobilier et les stratégies d'assurance vie :** Les intervenants de ce secteur et leurs conseillers sous-estiment souvent les stratégies d'assurance qui pourtant s'appliquent autant à eux, sinon plus, qu'à ceux des autres secteurs, ne serait-ce qu'au niveau de l'impôt au décès dans un contexte d'actif non liquide. La gestion de la dette est fortement liée à l'assurance aussi.
- **Section 12-17 : Police vie unique ou police au deuxième décès :** Est-il préférable, dans un couple, de souscrire à une police sur une vie unique ou à une police conjointe au 2<sup>e</sup> décès? Nous traitons des aspects à considérer dans cette décision.
- **Section 12-18 : Vente d'actions en cas de lien de dépendance (84.1 LIR) et assurance vie :** Cet article donne du fil à retordre aux fiscalistes, particulièrement dans un contexte de transfert d'entreprises familiales. Une solution est peut-être possible du côté de l'assurance.
- **L'ancienne Section 12-14 (Synthèse assurance vie) devient 12-19**

[www.cqff.com/liens/assurance\\_module\\_12\\_pages\\_97-115.pdf](http://www.cqff.com/liens/assurance_module_12_pages_97-115.pdf)

**Votre boîte aux lettres du 13 janvier 2012**

Assurance de personnes : concepts, mythes et prise de décision

**C. Section 13.3, Convention entre actionnaires (29 pages, à partir de l'ancienne page 13-11)**

- Cette très importante section a été modifiée de façon sensible pour tenir compte de quelques prises de position de l'ARC dans certains forums. Nous avons remodelé aussi quelques parties.

[www.cqff.com/liens/assurance\\_module\\_13\\_pages\\_11-43.pdf](http://www.cqff.com/liens/assurance_module_13_pages_11-43.pdf)

**Il y a aussi plusieurs autres changements que vous pourrez prochainement consulter grâce à « Vos cartables en ligne »**

- Le module 9 sur la fiscalité a été mis à jour comme à chaque année. La section A9-7 a particulièrement été modifiée.
- Les chiffres du module 12 ont été modifiés pour tenir compte du changement dans les coûts d'assurance. Tous les concepts demeurent rentables mais les TRI (taux de rendement internes) sont réduits légèrement.
- Les sections 6.4 et 6.5 sur la fiscalité des polices contre les maladies graves ont été modifiées.
- La section 6.6.6 sur les polices Soins de santé à l'étranger a été modifiée. Nous utilisons de plus en plus ce produit plutôt que des polices contre les maladies graves conventionnelles.

Bonne lecture,

Éric Brassard, CA, Pl. Fin. et Martin Goulet, CA, Pl. Fin.  
Brassard Goulet Yargeau, Services financiers intégrés  
[www.brassardgouletyargeau.com](http://www.brassardgouletyargeau.com)

En collaboration avec :  
L'équipe du CQFF  
Centre québécois de formation en fiscalité – CQFF inc.

***Tous ensemble, nous sommes meilleurs...***